

## PNEUMOLOGIE

**23 AOUT 2018. - Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en pneumologie**

**MONITEUR BELGE 01.10.2018**

**Article 1<sup>er</sup>.** Sont nommés membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en pneumologie :

1<sup>o</sup> en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

<b>Membres effectifs</b>	<b>Membres suppléants</b>
Docteur LOUIS Renaud	Docteur CORHAY Jean-Louis
Docteure QUAEDVLIEG Valérie	Docteure NGUYEN DANG Delphine
Docteure PIRSON Françoise	/
Docteur VANDENPLAS Olivier	Docteur PILETTE Charles
Docteure KNOOP Christiane	Docteur LEDUC Dimitri
Docteur MICHILS Alain	Docteur NINANE Vincent

2<sup>o</sup> en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 2<sup>o</sup>, du même arrêté :

<b>Membres effectifs</b>	<b>Membres suppléants</b>
Docteure RAMAUT Michèle	Docteur D'ODEMONT Jean-Paul
Docteur BAUGNEE Paul-Emile	<b>Docteur CARESTIA Luciano</b>
Docteur HANARD Thierry	Docteure ARS Catherine
Docteur EL KHAWAND Charbel	Docteur TULIPPE-HECQ Christian-Richard
<b>Docteur BUTENDA BABAPU Dominique</b>	Docteur GUSTIN Michel
Docteur DOYEN Jean-Luc	Docteure GUSBIN Natacha

3<sup>o</sup> en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 3<sup>o</sup>, du même arrêté :

<b>Membre effectif</b>	<b>Membre suppléant</b>
Docteure OCAK Sebahat	Docteure SIBILLE Anne

4<sup>o</sup> en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 4<sup>o</sup>, du même arrêté :

<b>Membre effectif</b>	<b>Membre suppléant</b>
Docteur COMPERE Christophe	Docteur VANDER STAPPEN Michel

**Art. 2.** Les membres de la Commission sont nommés pour une période de **six** ans, prenant cours le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Art. 3.** Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 23 août 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

**30 NOVEMBRE 2023**

Article 1<sup>er</sup>. A l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, de l'arrêté ministériel du 23 août 2018 portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en pneumologie sont apportées les modifications suivantes :

1<sup>o</sup> le Docteur Monsieur GAILLARD Jean est remplacé par le Docteur BUTENDA BABAPU Dominique, en tant que membre effectif ;

2<sup>o</sup> le Docteur BUTENDA BABAPU est remplacé par le Docteur CARESTIA Luciano, en tant que membre suppléant.

Art. 2. A l'article 2, du même arrêté, le mot " quatre » est remplacé par le mot « six ».

(Moniteur belge 04.03.2024)